

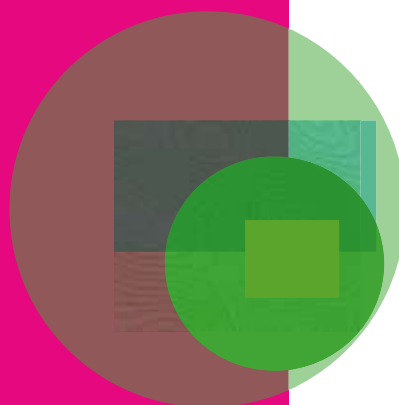


BILAN SOCIAL 2024 AIAES



**Insertion par l'activité
économique et solidaire**


Groupe addap13



Sommaire

Bilan Social 2024 AIAES

LES EFFECTIFS

Évolution CDD-CDI

Pyramide des âges et ancienneté

Répartition hommes-femmes

Emploi de personnel handicapé

Mobilité interne et taux de rotation

Catégories de personnel

LES CONDITIONS ET TEMPS DE TRAVAIL

Répartition du temps de travail

Absentéisme

Prévention des risques et amélioration des conditions de travail

FORMATION DES PERSONNELS

Personnel en formation

Thèmes et niveaux des formations individuelles

Ventilation des heures par catégories de personnel et
par dispositifs

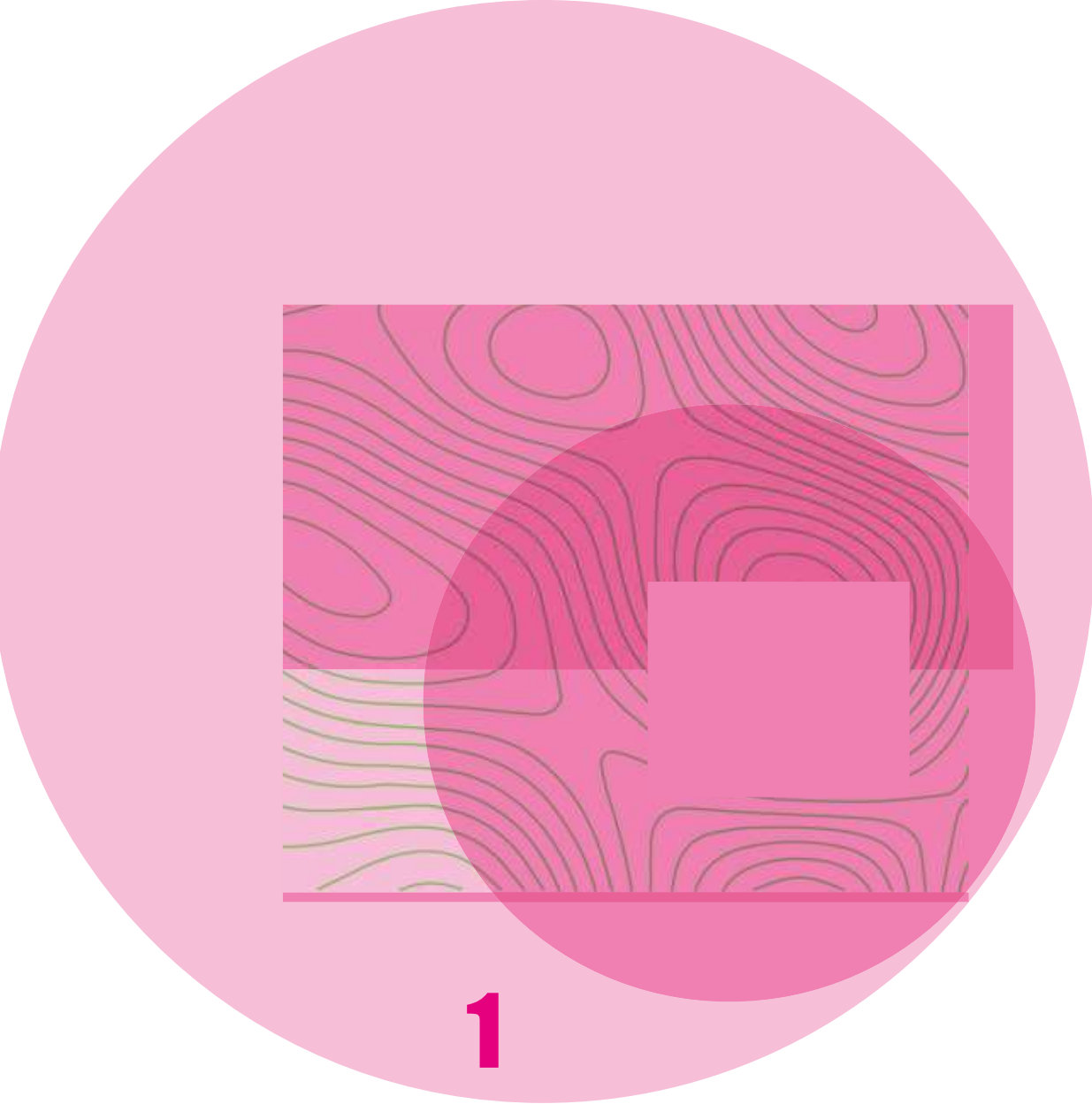
Ventilation du budget par dispositif

Répartition des heures et du budget par type de formation

Accueil des stagiaires et tutorat

Accueil et accompagnement de la pratique professionnelle

Formations dispensées par des salariés

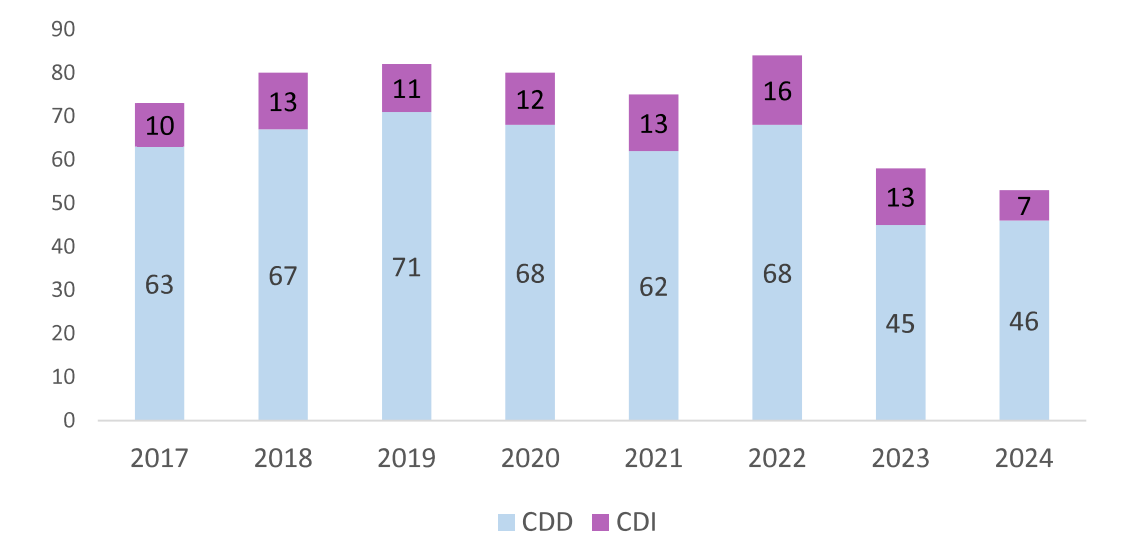


1

LES EFFECTIFS

Bilan social 2024

Evolution des effectifs CDD/CDI (en pers)

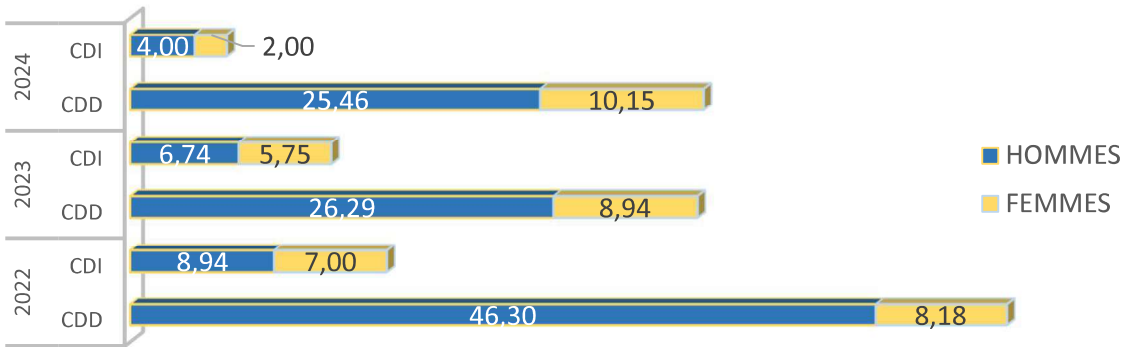


Les 46 contrats à durée déterminée représentent 35,61 ETP
(6 sur l’activité multiservices et 29,61 sur les chantiers d’insertion)

Plusieurs salariés font l'objet d'une refacturation (partielle ou totale)
entre les Associations du Groupe addap13 :

AIAES - Groupe addap13 => Association Groupe addap13 : 2 salariés pour 1,50 ETP
1 salariée rattachée à l'AIAES Groupe addap13 pour 0,50 ETP
1 salarié rattaché au Groupe addap13 pour 1 ETP

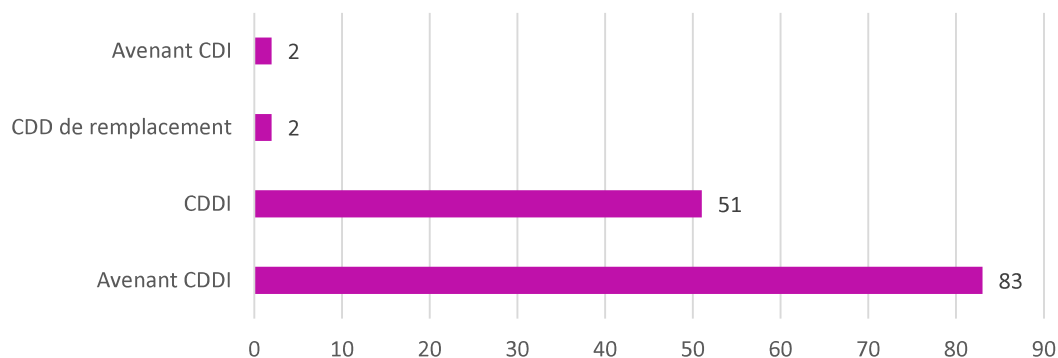
Evolution genrée des effectifs CDD/CDI



2024	2023
CDD : 29 % femmes + 71 % hommes	CDD : 25 % femmes + 75 % hommes
CDI : 33 % femmes + 67 % hommes	CDI : 46 % femmes + 54 % hommes

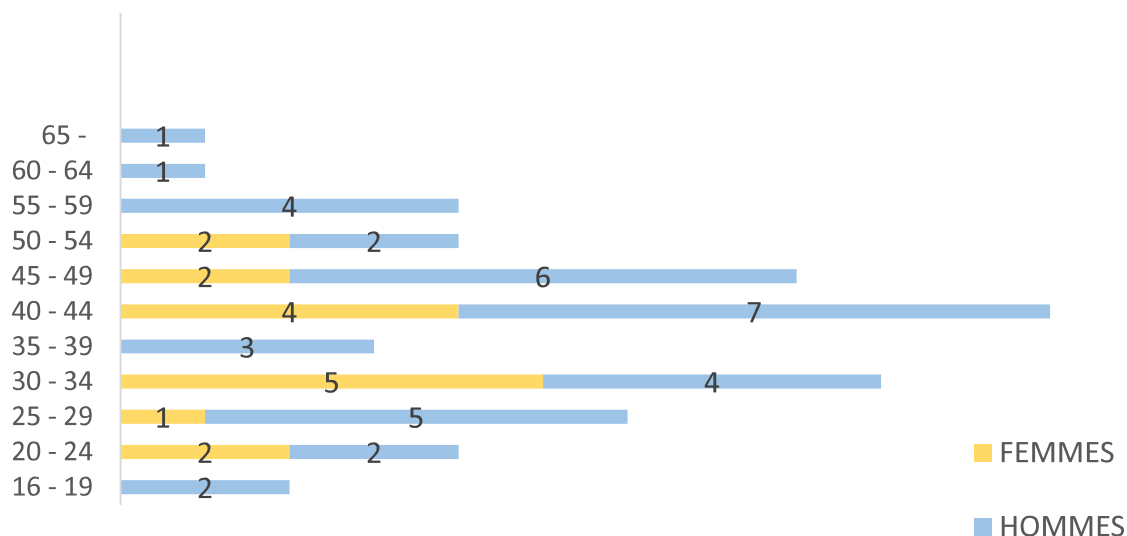
Nombre de femme faisant l'objet d'une refacturation : 1 au Groupe addap13 (soit 0,50 ETP)
Nombre d'homme faisant l'objet d'une refacturation : 1 au Groupe addap13 (soit 1 ETP)

Rédaction de contrats de travail



2024	2023
138 contrats rédigés	175 contrats rédigés

Répartition du personnel par tranche d'âge

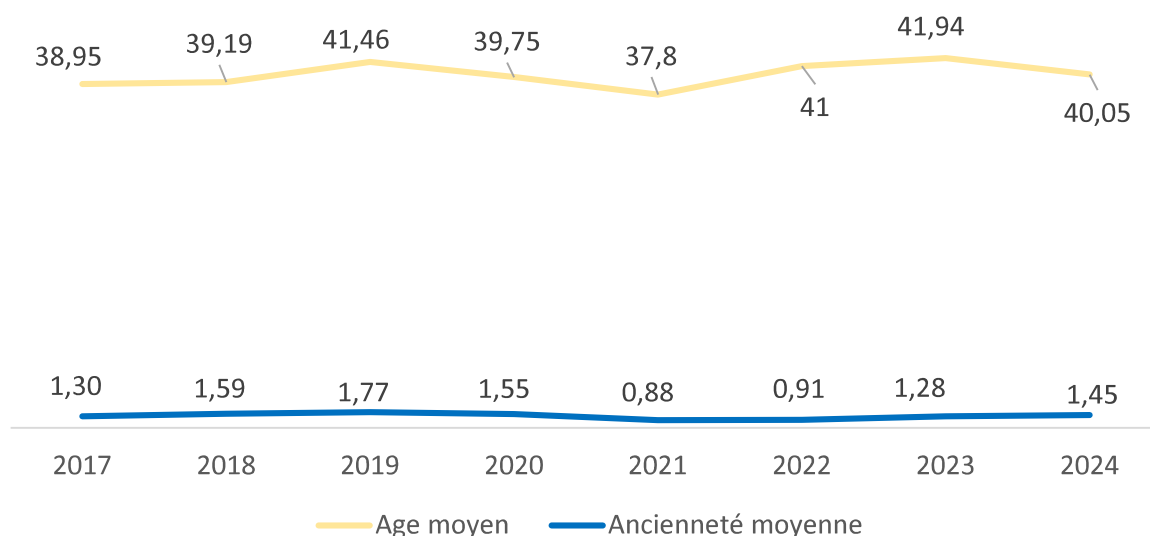


La répartition du personnel par tranche d'âge reste assez stable entre 2023 et 2024.

Nous pouvons observer :

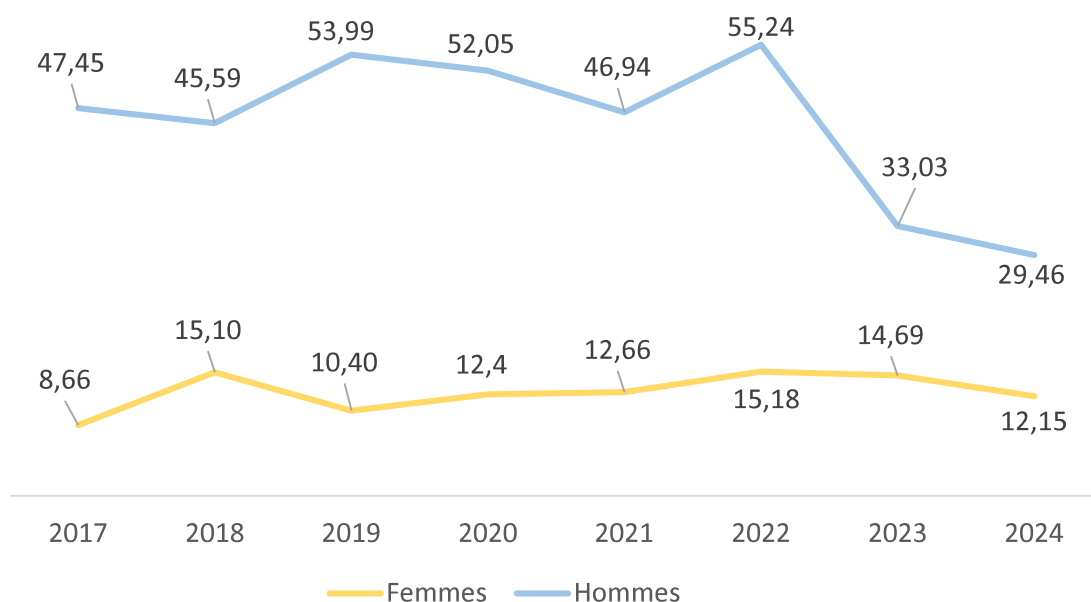
- La tranche de 45-49 ans a augmenté : +5 pers. (1 femme et 4 hommes)
- La tranche de 50-54 ans a diminué : - 4 pers. (3 femmes et 1 homme)
- La tranche de 60-64 ans a diminué : - 4 pers. (4 hommes)

Moyenne d'âge et d'ancienneté



La moyenne d'âge des salariés femmes est de 37,96 ans et des salariés hommes est de 2,24 ans.
L'ancienneté des salariés femmes est de 40,95 ans et des salariés hommes est de 1,11 ans.

Répartition Femmes / Hommes (en ETP)



Personne	ETP
En 2024 => 16 femmes + 37 hommes	En 2024 => 29 % femmes + 71 % hommes
En 2023 => 17 femmes + 41 hommes	En 2023 => 31 % femmes + 69 % hommes

Emploi de personnel en situation de handicap



L'effectif d'assujettissement pris en compte pour l'AIAES - Groupe addap13 étant inférieur à 20 salariés, celle-ci n'est pas concernée par l'obligation des 6 légaux.

En effet, seul le personnel permanent est pris en compte pour le calcul : 7 salariés.

Il n'y a pas de contribution à payer.

Taux de mobilité interne



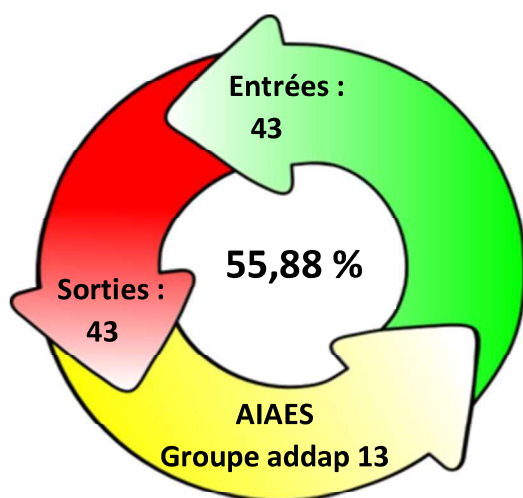
13,93 %

En 2023 : 18,06 %

Effectif moyen 2024 : 50,25 (en 2023 : 60,92)

Le taux de mobilité tient compte des mutations (7 CDDI sur l'activité multiservices),
des promotions (0) et des reclassements (0)

Taux de rotation



Taux de rotation AIAES – Groupe addap13 : 74,14 %

43 entrées et 43 sorties

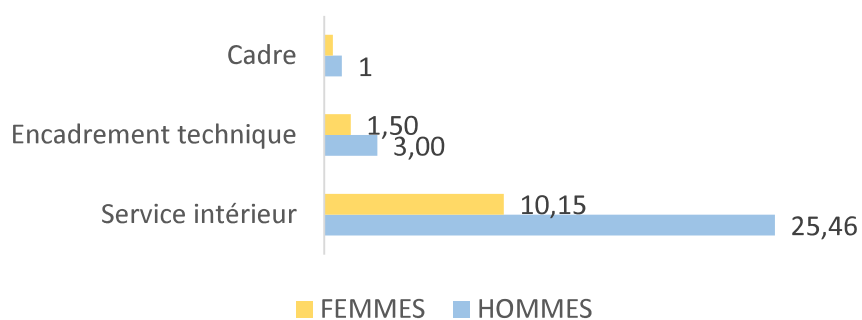
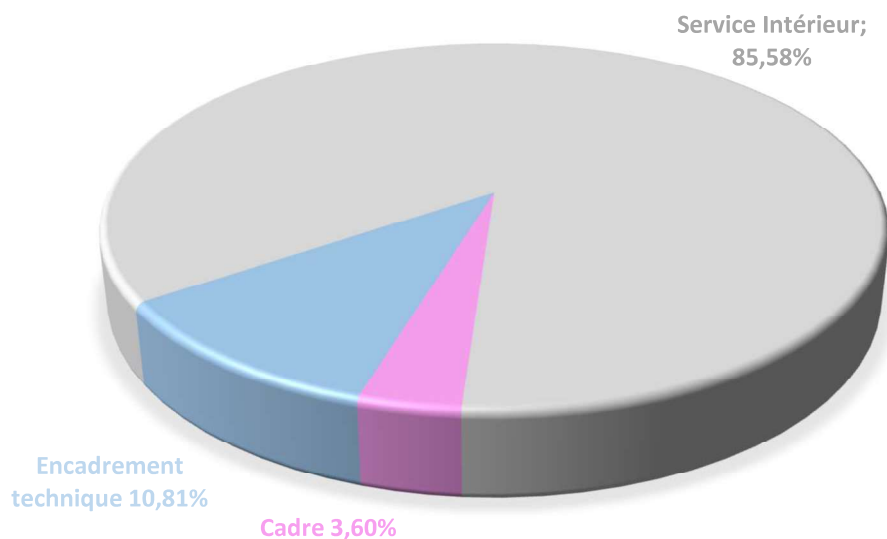
Dont contrats à durée déterminée d'insertion :

43 entrées et 41 sorties

En 2023 : taux de rotation : 66,00 %

(55 entrées et 56 sorties)

Catégories de personnel (en ETP)

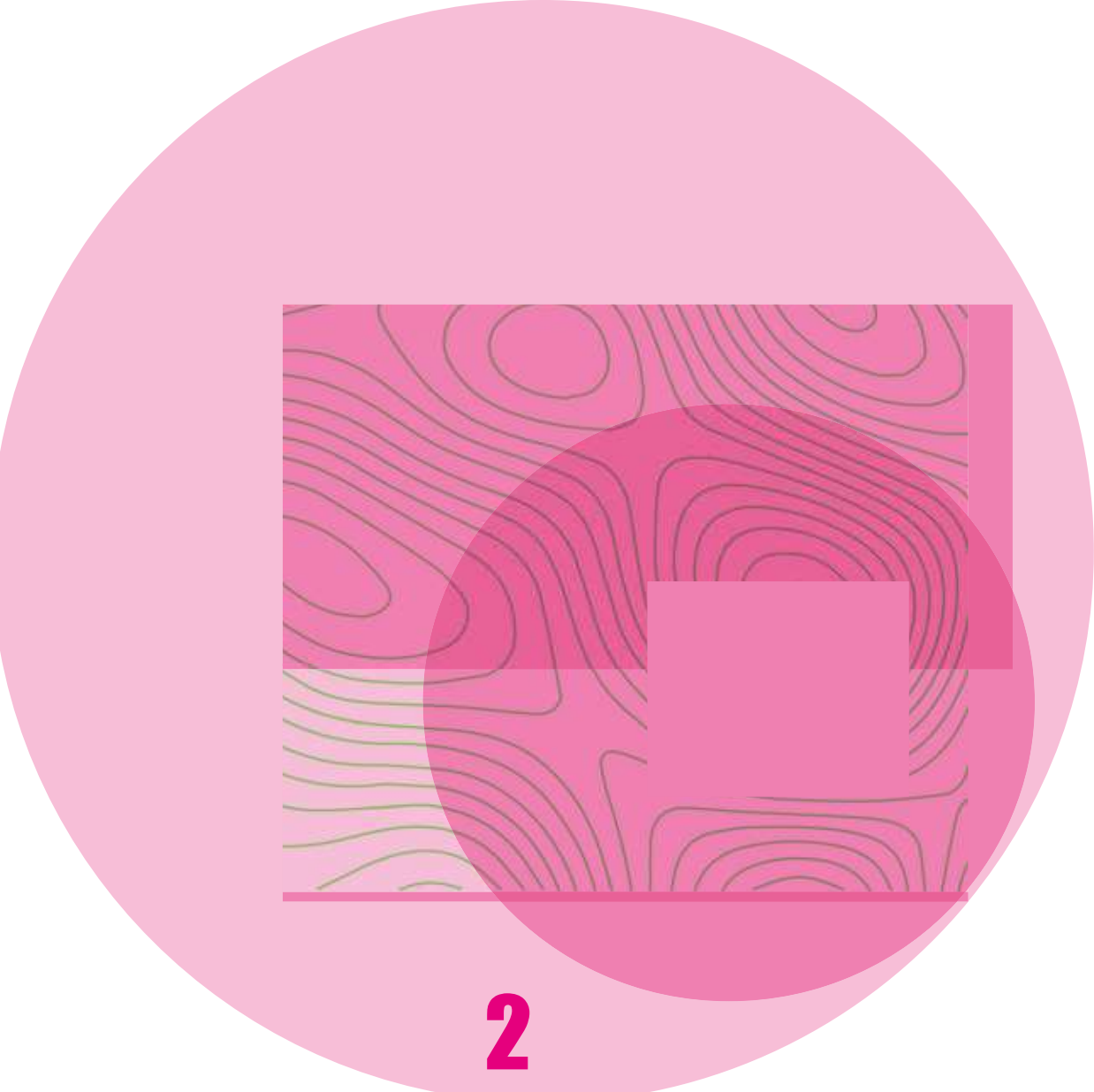


Les métiers du personnel en cadre (en ETP)

Métiers	2020	2021	2022	2023	2024
Cadre Hors classe - DGA	0,20	0,20	0,20	0,75	0,50
Cadre Classe 1 Niveau 1					
Cadre Classe 1 niveau 2	1,00	1,00	1,00		
Cadre Classe 2 niveau 2	1,00	1,00		1,00	1,00
Cadre Classe 2 niveau 3			1,00		
Cadre technicien niveau 2					
	2,20	2,20	2,20	1,75	1,50

Les métiers du personnel d'encadrement technique (en ETP)

Métiers	2020	2021	2022	2023	2024
Educateur spécialisé (CIP)	3	3	4	5	1,50
Ouvriers qualifiés	4,22	3	3	2	1
Moniteur adjoint d'animation	1		1		
Educateur technique spécialisé			1		
Moniteur d'atelier 2 ^{ème} classe	3	3	3	2	1
Moniteur d'atelier 1 ^{ère} classe	1				
Elève éducateur		1			
Moniteur principal d'atelier			1	1	
Agent technique		1		1	1
	12,22	11,00	13,00	11,00	4,50



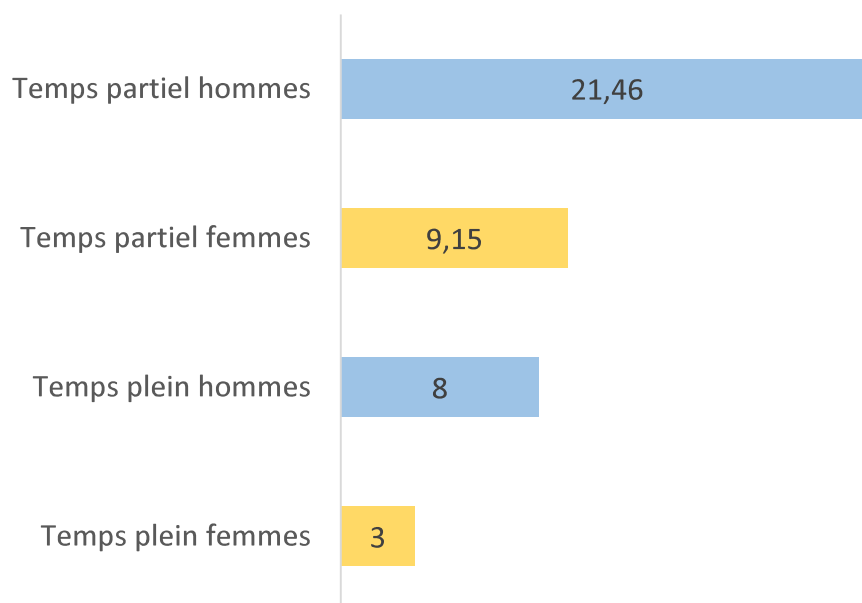
2



LES CONDITIONS ET TEMPS DE TRAVAIL

Bilan social 2024

Répartition temps plein – temps partiel Femmes-Hommes (en ETP)



Nombre de temps plein faisant l'objet d'une refacturation :

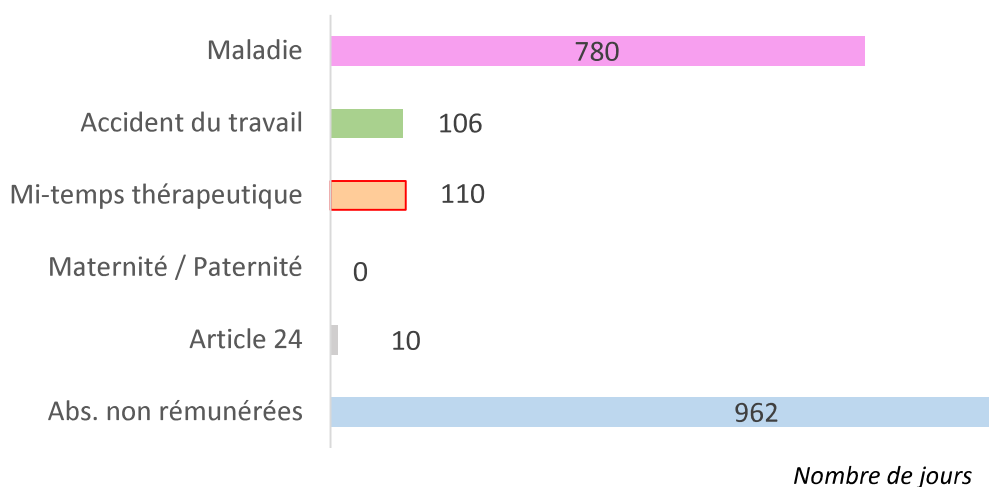
1 homme au Groupe addap13 (soit 1 ETP)

Nombre de temps partiel faisant l'objet d'une refacturation :

1 femme au Groupe addap13 (soit 0,50 ETP)

L'ensemble des salariés en contrat à durée déterminée d'insertion basés sur des chantiers d'insertion sont à temps partiel 26 heures hebdomadaires.

Absentéisme



Article 24

Les articles 24 correspondent aux absences pour garde d'enfants et aux congés pour événements familiaux.

Absences non rémunérées

280 jours sont de courte durée (inf. ou égales à 7 heures) pour un total de 982 heures (0,54 ETP) contre 294 absences pour 1 189 heures en 2023 (0,65 ETP).

43 jours sont de longue durée (sup. ou égales à 1 mois) pour un total de 244 heures (1,87 ETP)

Contrats suspendus sur l'année :

Aucun contrat suspendu

Maladie :

30 arrêts pour un total de 780 jours,
dont 26 arrêts inférieurs à 3 jours pour 148 jours (0,41 ETP),
dont 4 arrêts supérieurs à 30 jours pour 632 jours (1,73 ETP).

Analyse des chiffres de l'absentéisme

	2023		2024		
	<i>Hors Abs. Non rémunérées et contrats suspendus</i>	<i>Association AIAES GROUPE ADDAP13</i>	<i>Hors Abs. Non rémunérées et contrats suspendus</i>	<i>Association AIAES GROUPE ADDAP13</i>	<i>Indicateurs</i>
Gravité de l'absentéisme Nbre total de jours d'absence / Nbre de jours calendaires	10,96 %	15,07 %	5,48 %	10,76 %	2023 = 3 350 j 2024 = 1 973 j
Absentéisme de longue durée (+90 jours) Nbre total de jours d'absence > 90j / Nbre de jours calendaires	8,16 %	8,16 %	3,39 %	3,39 %	2023 = 1 815 j 2024 = 622 j
Absentéisme de moyenne durée (4 à 89 jours) Nbre total de jours d'absence de 4 à 89j / Nbre de jours calendaires	2,64 %	4,51 %	1,91 %	5,08 %	2023 = 1 003 j 2024 = 932 j
Micro-absentéisme (-4 jours) Nbre total de jours d'absence < 4 j / Nbre de jours calendaires	0,17 %	2,39 %	0,19 %	2,28 %	2023 = 532 j 2024 = 419 j
Durée moyenne des absences Nbre total de jours d'absence / Nbre d'absences	36,94	6,97	26,47	5,05	2023 = 3 350 / 481 2024 = 1 973 / 391
Fréquence des absences Nbre total des absences / Effectif moyen	1,08	7,90	0,76	7,78	2023 = 481 / 60,92 2024 = 391 / 50,25
	Effectif moyen 2023 : 60,92		Effectif moyen 2024 : 50,25		

La gravité de l'absentéisme passe de 3 350 jours en 2023 à 1 973 jours en 2024 (- 41 %) avec un effectif moyen de 60,92 en 2023 contre 50,25 en 2024 (- 17,50 %).

L'absentéisme de longue durée passe de 1 815 jours en 2023 à 622 jours en 2024 (- 65,75 %),

L'absentéisme de moyenne durée passe de 1 003 jours en 2023 à 932 jours en 2024 (- 7 %),

Le micro-absentéisme passe de 532 jours en 2023 à 419 jours en 2024 (- 21 %).

Éléments du bilan du CSSCT

Nombre de réunions ordinaires : 6 Nombre de réunions extraordinaires : 0 À la demande des représentants du personnel : 0 À la suite d'un accident : 0
Nombre d'enquêtes menées par le CSSCT : 0
Nombre de cas de mise en œuvre de la procédure prévue en cas de danger grave et imminent : 0
Nombre de cas de recours à un expert : 0
Nombre de représentants du personnel formés : 0

Accidents du travail

Nombre total des accidents survenus aux salariés de l'établissement : 3 Nombre d'accidents déclarés à l'organisme de Sécurité Sociale : 2 <i>1 accident survenu et déclaré en 2023 et arrêts toujours en cours sur 2024</i>
<u>Nombre d'accidents AVEC arrêt de travail : 2</u> <i>Dont nombre d'accidents de trajet : 0</i> <i>Dont nombre d'accidents du travail : 2</i> <i>Dont 1 rechute</i>
<u>Nombre d'accidents SANS arrêt de travail : 1</u> <i>Dont nombre d'accidents de trajet : 0</i> <i>Dont nombre d'accidents du travail : 1</i>

2 AT par le personnel en insertion
soit 75 jours

1 AT par un encadrant technique
sans arrêt de travail

Moyens spécifiques mis en œuvre

Plan d'évaluation des risques professionnels

- DUERP en cours de mise à jour

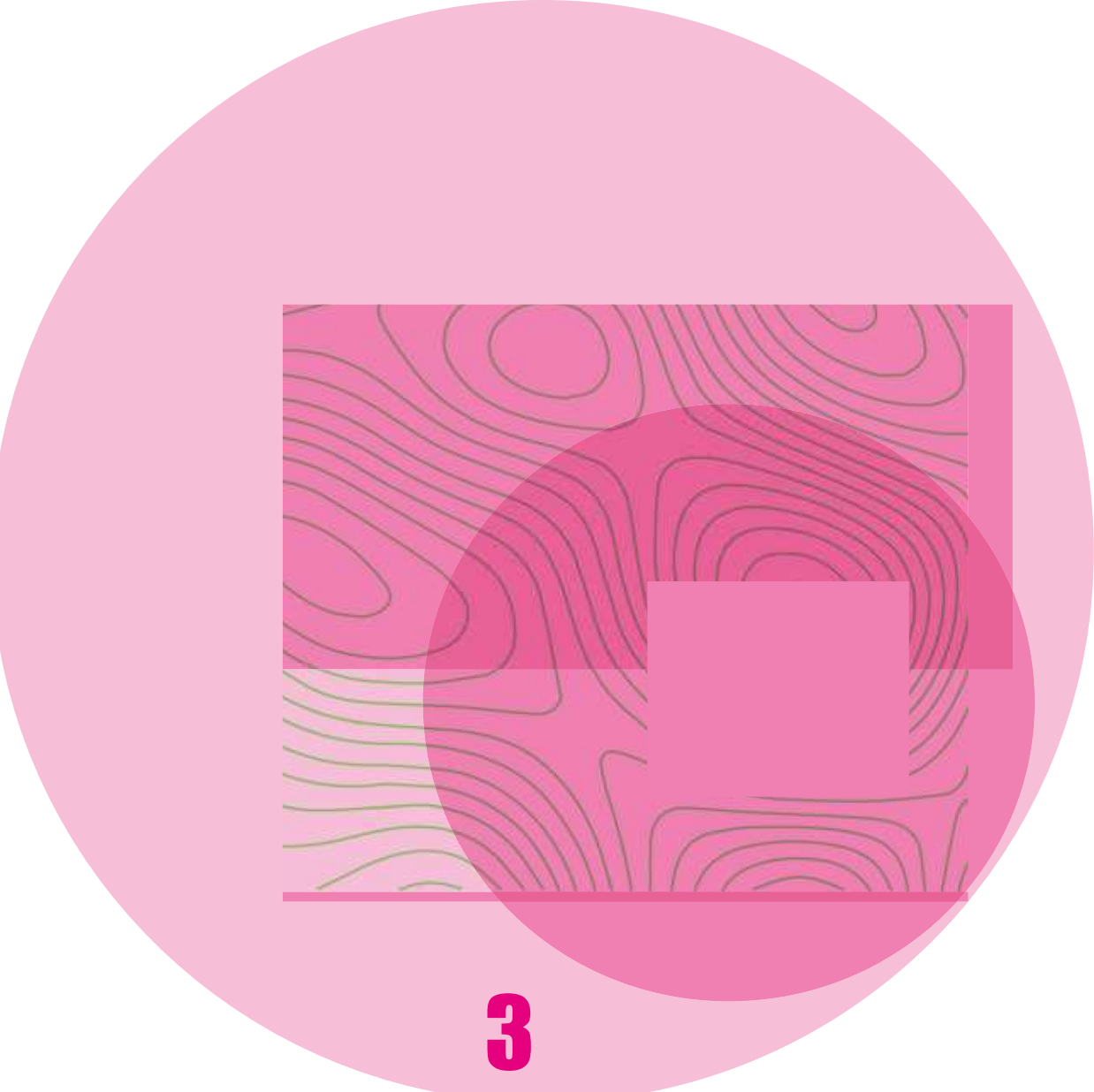
Actions menées et mises en œuvre du programme

- | | | |
|--------------------------|---|---------|
| - Chaussures de sécurité | } | 1 250 € |
| - Gants | | |

Actions de formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

- Assistante sociale du travail (ASMI)

Total des sommes consacrées à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail :
1 250 €



3



FORMATION DES PERSONNELS

Bilan social 2024

Personnel en formation

21 départs en formation

1 048 heures réalisées



8 hommes

509 heures soit 72 jours



13 femmes

539 heures soit 77 jours

En 2023, 64 départs en formation, soit une baisse de 67 % et 2 056 heures de formation réalisées, soit une baisse de 50%.

Les formations n'ont pu être réalisées en raison des difficultés économiques de l'association.

Formations des seniors

6 départs en formation

225 heures réalisées



1 homme

88 heures soit 12 jours



5 femmes

137 heures soit 19 jours

En 2023, 13 départs en formation des seniors, soit une baisse de 53%.

Thèmes et niveaux des formations individuelles

Nombre de salariés	Thèmes des formations	Niveaux
1	Modules CAFERUIS	6
1	Encadrant technique d'insertion	4

2 salariés sont engagés dans une formation diplômante totale ou partielle.

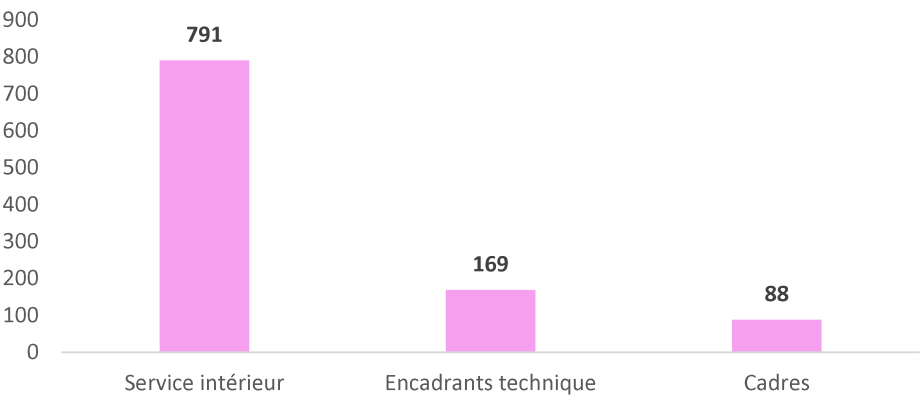
Formations diplômantes et certifiantes

Diplômes obtenus au 31 décembre 2024

Nombre de salariés	Thèmes des formations
1	Module CAFERUIS

1 salarié a obtenu partiellement son diplôme.

Ventilation des heures par catégorie de personnel



Cadres	1 homme
Encadrants technique	4 salariés dont 3 femmes et 1 homme
Service intérieur	16 salariés dont 10 femmes et 6 hommes

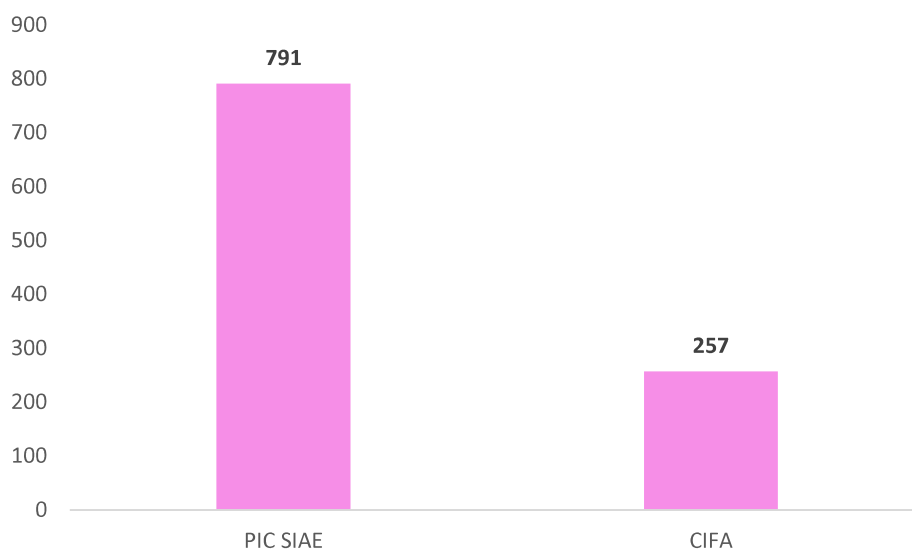
En 2023

1

20

43

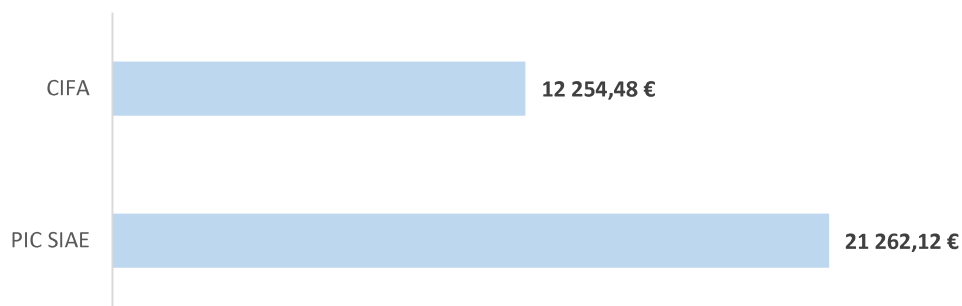
Ventilation des heures par dispositifs



Versement de la contribution conventionnelle à l'OPCO SANTÉ en 2024 : 8 840 €

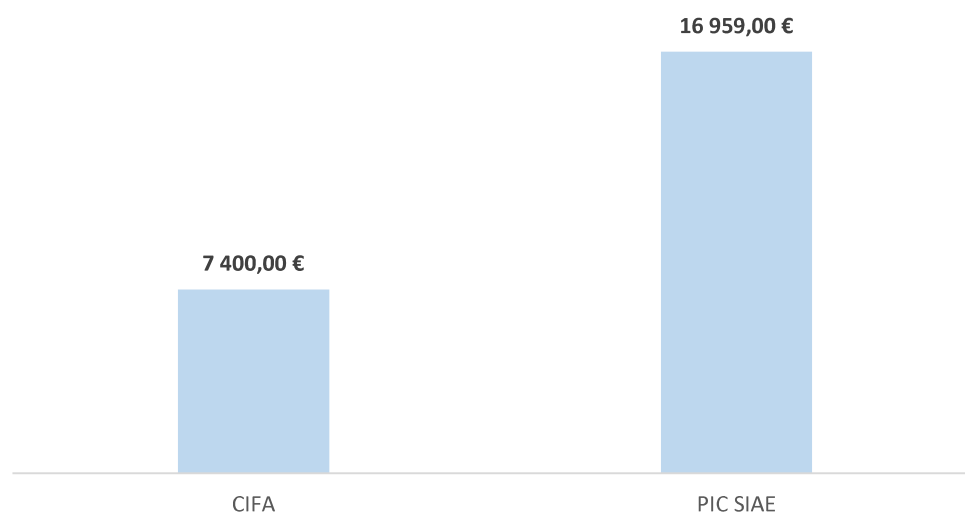
Somme versée en 2023 : 14 204€.

Engagement par dispositifs

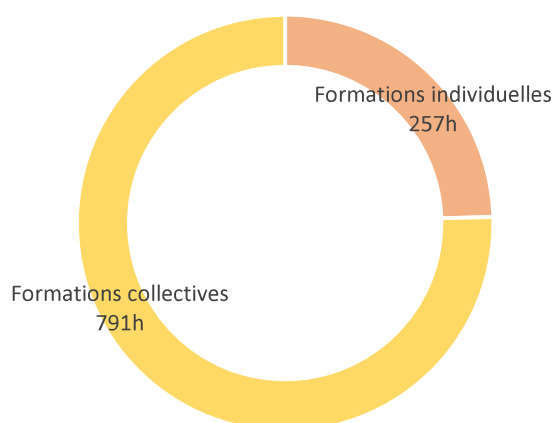


AIAES a bénéficié d'une enveloppe financière supplémentaire (PIC SIAE) pour les CDDI de **21 262,12€**.

Dépenses en formation par dispositifs



Répartition des heures et du budget engagé par type de formation



Les formations collectives sont fortement représentées par les formations FLE (Français Langues Étrangères).

Tutorat

Aucune formation de maître d'apprentissage n'a été financée.

Stagiaires accueillis

AIAES a accueilli 3 stagiaires : Lycée professionnel Jacques Raynaud – AECD Et IRTS.

Formation dispensée par les salariés

Aucune.

